



Appel à initiatives FEHAP

« Covid 19 & Confinement : N'oublions pas les plus vulnérables »

Contexte

Les mesures de confinement imposées par la crise sanitaire que traverse la France imposent à toute la population un confinement dont les conséquences peuvent s'avérer particulièrement dramatiques pour les personnes les plus vulnérables et déjà isolées avant la crise.

Pour faire face aux besoins sociaux nouveaux et urgents de ces publics, la FEHAP lance, avec le soutien de la Famille Bettencourt et d'autres donateurs, un appel à initiatives visant à apporter un financement immédiat aux projets qui pourront se mettre en place sans délai.

Quelle est la finalité de cet appel à initiatives ?

Permettre à toutes les initiatives des adhérents de la FEHAP pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables de se déployer sans délai.

A qui s'adresse cet appel à initiatives ?

A tous les adhérents de la FEHAP et apparentés, établissements ou services .

Quels sont les moyens potentiellement utilisés ?

Lutter contre l'isolement peut passer par des outils et dispositifs variés :

- technologiques ;
- numériques (usage de tablettes et smartphones) ;
- et/ou humains (appels téléphoniques et interventions humaines, dans le respect des règles de sécurité sanitaire en vigueur).

Comment sera faite la sélection ?

Une présélection sera faite à partir d'une lettre d'intention adressée à la FEHAP qui doit identifier :

- les **cibles touchées** ;
- les **délais pour les atteindre** ;

- les **moyens humains et techniques mobilisés** ;
- la **personne référente du projet et la structure administrative porteuse**.

A partir de cette présélection, les porteurs de projet retenus seront contactés très rapidement par les services de la FEHAP pour préciser leur dossier et répondre aux éventuelles questions qu'il pose avant d'être soumis définitivement à validation à un comité de quelques personnes représentant les donateurs et le conseil d'administration de la FEHAP. Les porteurs de projets non retenus en seront également informés.

Quels sont les modalités de soutien ?

Dans la mesure où l'appel à initiatives souhaite améliorer la vie des personnes vulnérables et leur situation à très court terme, le comité évaluera et financera très rapidement les projets, à mesure de leur réception.

Comment répondre à l'appel à initiatives ?

Les candidats doivent adresser leur lettre d'intention à l'adresse LD-Innovation@fehap.fr dans les prochains jours.

Cette lettre d'intention à renseigner se trouve sur le site de la FEHAP et en cliquant [ici](#).

La FEHAP est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.

Contact

Aurélie GAONAC'H

Chargée de projet Recherche, Innovation et Vie Associative

Direction de la Formation, de l'Innovation et de la Vie Associative

Tel : 01 53 98 95 60

Mail : aurelie.gaonach@fehap.fr